

PLAN LOCAL D'URBANISME
de la commune de
LA COTE SAINT-ANDRE

ANNEXES SANITAIRES

SCHEMA DES SYSTEMES D'ELIMINATION DES DECHETS

INTRODUCTION

La Communauté de communes du Pays de Bièvre-Liers est constituée des communes suivantes :

- Arzay
- Balbins
- Bossieu
- Brézins
- Champier
- Commelle
- Faramans
- Gillonnay
- La Côte Saint-André
- La Frette
- Le Mottier
- Longecheval
- Nantoin
- Ornacieux
- Pajay
- Penol
- Saint Hilaire de La Côte
- Saint Siméon de Bressieux
- Sardieu
- Semons

La Communauté de communes du Pays de Bièvre-Liers assure la compétence de collecte des déchets ménagers depuis 2002 et la gestion des déchèteries depuis 2004 dates des transferts de compétences des communes à l'intercommunalité.

La Communauté de communes du Pays de Bièvre-Liers adhère au SICTOM des Pays de la Bièvre pour le traitement des déchets et la collecte sélective.

Ses compétences sont les suivantes :

- La collecte des ordures ménagères (déchets produits par les ménages) réalisée en porte à porte, sous forme de ramassage hebdomadaire sauf pour le centre-ville de la Côte St-André collecté trois fois par semaine et les collectifs de Saint Siméon de Bressieux collectés deux fois par semaine. Ces ordures ménagères sont par la suite enfouies par le Sictom des Pays de la Bièvre, chargé du traitement dans son usine de Penol.

- lundi : 14h à 18h
- mardi : 9h à 12h / 14h à 18h
- mercredi : 9h à 18h
- jeudi : 9h à 12h / 14h à 18h
- vendredi : 9h à 12h / 14h à 18h
- samedi : 9h à 18h

En 2011, le volume collecté sur cette déchèterie s'élevait à 3141 tonnes. Les déchets collectés sont : des déchets verts, des encombrants en mélange, des déblais et gravats, des huiles ménagères et minérales, de la ferraille, des cartons, des pneus, des piles, des batteries, du bois, du polystyrène et des déchets dangereux des ménages.

La deuxième déchèterie est située à Nantoin.

Elle est ouverte selon les horaires suivants :

- lundi : 9h à 12h
- mardi : 14h à 18h
- jeudi : 9h à 12h
- samedi : 9h à 12h / 14h à 18h

En 2011, le volume collecté sur cette déchèterie s'élevait à 1600 tonnes.

Les déchets collectés sont des déchets verts, des encombrants en mélange, des déblais et gravats, des huiles ménagères et minérales, de la ferraille, des cartons, des pneus, des piles, des batteries, du bois, du polystyrène et des déchets dangereux des ménages.

LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS

Le SICTOM des Pays de la Bièvre assure le traitement des déchets ménagers sur l'installation de stockage des déchets non dangereux située à Penol (par le biais d'un prestataire de service).

NATURE DES TRAITEMENTS ET DES VALORISATIONS

1.1 L'unité de traitement et de valorisation des déchets ménagers

En juin 2012, cette unité de traitement a été mise en service. Cette installation permet un prétraitement des ordures ménagères avant enfouissement. Il constitue à stabiliser et à réduire les déchets par dégradation de la matière organique. Un traitement mécanique permet d'éliminer une partie des déchets non biodégradables.

ANNEXES

- Plan de localisation des points d'apport volontaires
- Plan de localisation des deux déchèteries

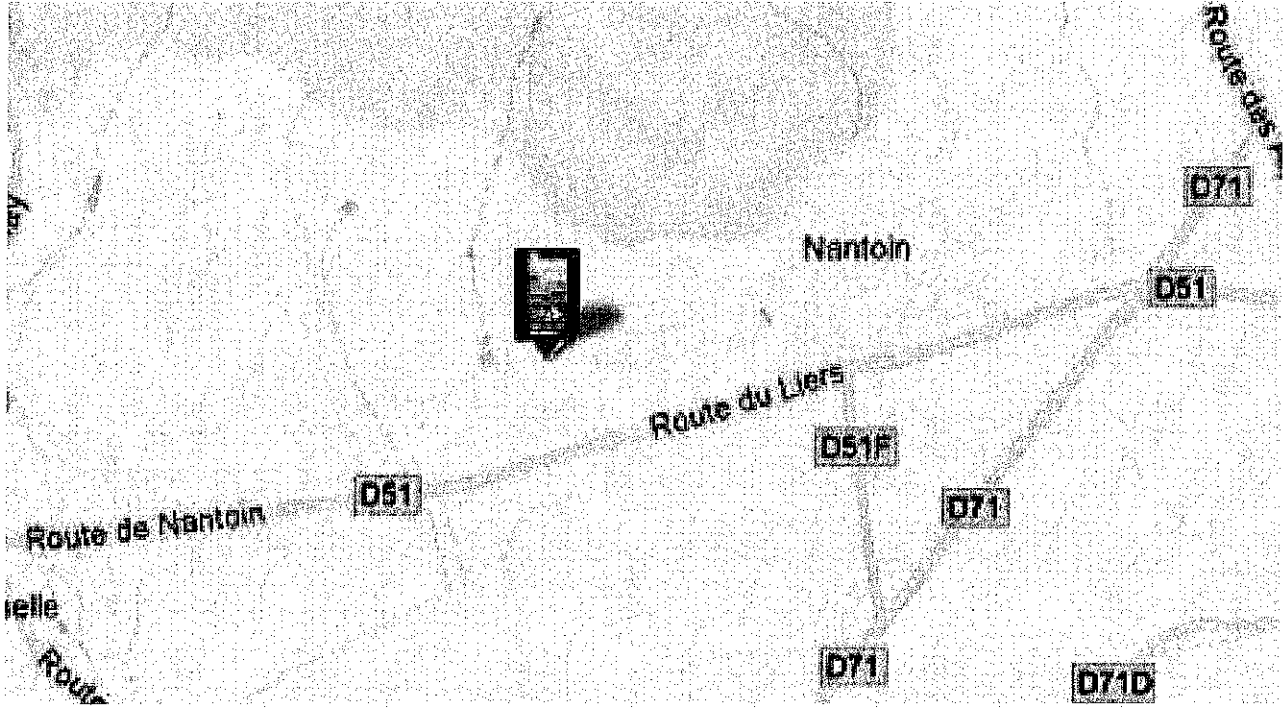
PLAN DE LOCALISATION DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

SUR LA COTE SAINT-ANDRE



PLAN DE LOCALISATION DES DECHETERIES

La déchèterie du Liers à Nantoin



La déchèterie de la Bièvre à La Côte Saint-André

